Système MiniMed 640G : le remboursement est attendu très prochainement !

Qui est concerné ?

Le système MiniMed 640G sera réservé aux patients diabétiques de type 1 :

- sous pompe à insuline depuis plus de 6 mois dont l'équilibre glycémique sera insuffisant (HBA1C ? 8 en dépit d'une insulinothérapie intensive),
- ou ayant souffert d'hypoglycémie sévère dans les 12 derniers mois.

Qui prescrit ?

La prescription de ce dispositif ainsi que la formation spécifique des patients et / ou de leur entourage à son utilisation devra être assuré par un centre initiateur de pompes agréé.
La prescription initiale devra être validée par une demande d'accord préalable du service médical placé auprès des caisses de l'Assurance Maladie.

Après une période d'essai et une évaluation, l'ensemble du dispositif sera fourni par les « distributeurs » qui auront un cahier des charges et un suivi technique à assurer. Les négociations avec eux sont en cours mais la Fédération n'attendra pas 10 ans de plus !

Pour lire la position de la Fédération et connaître les conditions de prescriptions, vous pouvez lire notre communiqué de presse " un nouveau système très bientôt remboursé pour protéger les patients de l'hypoglycémie ! "

Crédit photo : © MiniMed 640 G ®